



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-014

Projet de travaux d'extension et de mise en conformité de la crèche de Quillan

Date de convocation : 1 ^{er} mars 2024	Liste des délibérations affichées le : 11.03.2024		
Nombre de conseillers en exercice : 83	Présents : 55 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 4	Excusés : 22	Autres absents : 2	Votants : 59

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Alain PIGA (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAWE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Antony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Anthony CHANAUD (Val du Faby).

Procurations : Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre) à Bruno CARBONNEL (Chalabre), Marc RIVALS (Villefort) à Jacques MAMET (Chalabre) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby) à Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou).

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Claire THENARD (Courtauly), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), François LACROIX (Espezet), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Daniel CALVI (Ginols), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne),

Absents : Jean Marc MURATORIO (Mérial) et Jérôme ARTIGUES (Rivel),

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

La Communauté de communes des Pyrénées audoises, dans le cadre du renouvellement de son projet social (CTG) avec les services de la Caf de l'Aude, souhaite poursuivre le travail amorcé d'amélioration des conditions d'accueil du public dans ses structures Enfance-Jeunesse, notamment pour satisfaire aux exigences bâtimementaires relatives au sein du décret du 31 août 2021 à l'horizon 2026.

Cette volonté est par ailleurs inscrite au sein du programme d'actions comme mesure à part entière ;
Action 1.2 « Continuer la rénovation et la mise en conformité des structures d'accueil ».

Dans cette optique, la collectivité désire engager prioritairement la rénovation de l'EAJE *Les Pitchouns* de Quillan compte tenu de sa relative vétusté et dont les derniers aménagements réalisés datent de l'année 2000, ainsi qu'en raison de la totale absence actuelle d'espaces dédiés au personnel.

Le projet consiste donc en des travaux d'extension, de réagencement et de remise en conformité de la crèche. Il s'agit principalement :

- d'aménager un espace de confidentialité pour l'installation du bureau de la directrice.
- de créer un espace de détente et de réunion destiné au personnel.
- d'apporter les aménagements nécessaires pour une mise en conformité de l'espace de préparation des repas vis-à-vis des exigences sanitaires et d'hygiène en vigueur.

Dès lors, pour répondre à ces exigences, le cabinet *Villes&Vies* de Limoux missionné pour la maîtrise d'œuvre en juillet 2023, propose une extension de la structure en ajoutant un étage au-dessus de la partie actuelle dédiée à l'accueil, afin de ne pas empiéter sur l'espace extérieur consacré aux enfants ; le tout revêtu d'une ossature bois pour calfeutrer la construction de l'escalier.

Le démarrage des travaux est envisagé dès le mois de juillet 2024. Une recherche de locaux est donc déjà engagée pour assurer le déménagement temporaire de la crèche le temps de la réalisation des travaux, espérant ainsi limiter aux familles les jours de fermeture de la structure.

Le plan de financement suivant est soumis à l'approbation du Conseil :

DOSSIER		Charges HT
Maîtrise d'œuvre	7%	10 518€
Etude – Bureau de contrôle	5%	7 500 €
Travaux	88%	150 252 €
Total Charges		168 270 €

		Recettes
CAF (FME)	46 %	77 404 €
CD 11 Contractualisation Sociale	34 %	57 212 €
CCPA Autofinancement	20 %	33 654 €
Total Recettes		168 270 €

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la dernière version des statuts en date du 17 mars 2020 considérant d'intérêt communautaire « L'étude, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements en direction de la petite enfance »,

Vu le plan d'actions issu du renouvellement de la convention territoriale globale 2024-2028 co-signé avec les partenaires institutionnels que sont la CAF de l'Aude et la MSA Grand Sud le 16 janvier 2024,

Vu la contractualisation sociale signée en mars 2022 avec le Département de l'Aude dans le cadre du déploiement du SDSF 2021-2025,

Vu la prestation de maîtrise d'œuvre confiée le 03/07/2023 au cabinet d'architecte *Villes&Vies* de Limoux à la suite d'une consultation simplifiée pour satisfaire à cette mission de rénovation,

Considérant le rapport des Services Vétérinaires du Département à l'appui en date du 01/06/2022,

Et en application de la réglementation spécifique à l'accueil des enfants en structure d'accueil collective définie selon le code de l'action sociale et des familles, renforcée par le décret bâtimentaire du 31/08/2021 relatif au secteur de la Petite Enfance,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	55	Suffrages exprimés	59
Retraits avant vote	0	Pour	59
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE

Article 1 : REAFFIRME sa volonté de « Continuer la rénovation et la mise en conformité des structures d'accueil » à travers le projet d'extension et de mise en conformité de la crèche de Quillan dont le montant total des travaux s'élève à 168 270 € HT.

Article 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux ci-après :

DOSSIER		Charges H.T
Maitrise d'œuvre	7%	10 518€
Etude – Bureau de contrôle	5%	7 500 €
Travaux	88%	150 252 €
Total Charges		168 270 €

		Recettes
CAF (FME)	46 %	77 404 €
CD 11 Contractualisation Sociale	34 %	57 212 €
CCPA Autofinancement	20 %	33 654 €
Total Recettes		168 270 €

Ainsi que de son calendrier prévisionnel :

1. Avril-mai 2024 : Dossier de consultation des entreprises [DCE]
3. Juin 2024 : Mise au point des marchés de travaux [MDT]
4. Direction de l'exécution des contrats de travaux [DET]
 - Juillet-août 2024 : Travaux sur existant et de préparation de chantier
 - Septembre- octobre 2024 : Travaux en usine
 - Novembre 2024 : Travaux de pose du module (Vacances Toussaint)
5. Décembre 2024 : Assistance aux opérations de réception [AOR]

Article 3 : AUTORISE le Président à solliciter les financements nécessaires par le dépôt des dossiers de demande de subventions ainsi qu'à engager les dépenses relatives à ces investissements conformément au plan de financement sus-cité, dès la réception des notifications afférentes.

Pour être conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 26/03/24
- ❖ et de sa publication le 26/03/24

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20240307-DC_2024_014

